

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022**

Date de la convocation  
**8.09.2022**

Nombre de conseillers  
**En exercice 29**  
**Présents 24**  
**Votants 29**

L'an deux mille vingt deux  
le quatorze septembre,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET,  
M. RIGAULT, Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de  
Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER,  
M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. JAGER, M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET, M. VILLAIN, M. BONNET.

*Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à M. Gilles ROUX*

*Pouvoir de M. Jean-Louis DOUX à Mme Laurence MOUSSEAU*

*Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à M. Joël DAZAS*

*Pouvoir de M. Guillaume VILLAIN à M. Brice OLIVIER*

*Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Désignation d'un adjoint ou conseiller municipal chargé des questions de sécurité  
civile, dénommé Correspondant Incendie et Secours**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Le décret N° 2022-1091 du 29 juillet 2022, paru le 31 juillet 2022, crée la fonction  
de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Ainsi, dans les trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret, soit avant le  
1<sup>er</sup> novembre 2022, chaque maire devra avoir désigné un adjoint ou un conseiller  
municipal chargé des questions de sécurité civile dénommé correspondant incendie et  
secours.

Ce correspondant incendie et secours pourra avoir les missions suivantes, sous  
l'autorité du maire :

⇒ Mettre en œuvre des actions relatives à l'information des habitants de la commune aux  
risques majeurs et aux mesures de sauvegarde, notamment le DICRIM (document  
d'information communal sur les risques majeurs) et le PCS (plan communal de  
sauvegarde),

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ..... **2.1 SEP 2022** .....

Publié le : ..... **2.1 SEP 2022** .....

Notifié le : .....

- ⇒ Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- ⇒ Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie (DECI),
- ⇒ Informer le conseil municipal des actions menées.

Après examen, le Conseil Municipal, par 28 voix « pour » et 1 abstention, décide, sur proposition de Monsieur le Maire, de désigner M. Michel JALLAIS Correspondant incendie et secours.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

